



Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme

Commission Locale de l'Eau

SAGE de la Haute-Somme

Commission Thématique
Gestion de la ressource en eau



Président : Monsieur Jacques MORTIER

Réunion du 10 novembre 2010 à Péronne



Ordre du jour






- ① Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- ② Méthodologie de travail
- ③ Définition des orientations du SAGE // diagnostic
- ④ Définition des mesures/dispositions pour chaque orientation
- ⑤ Hiérarchisation des mesures par orientation
- ⑥ Questions diverses/Perspectives

2



Gestion de la ressource en eau



① Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

3

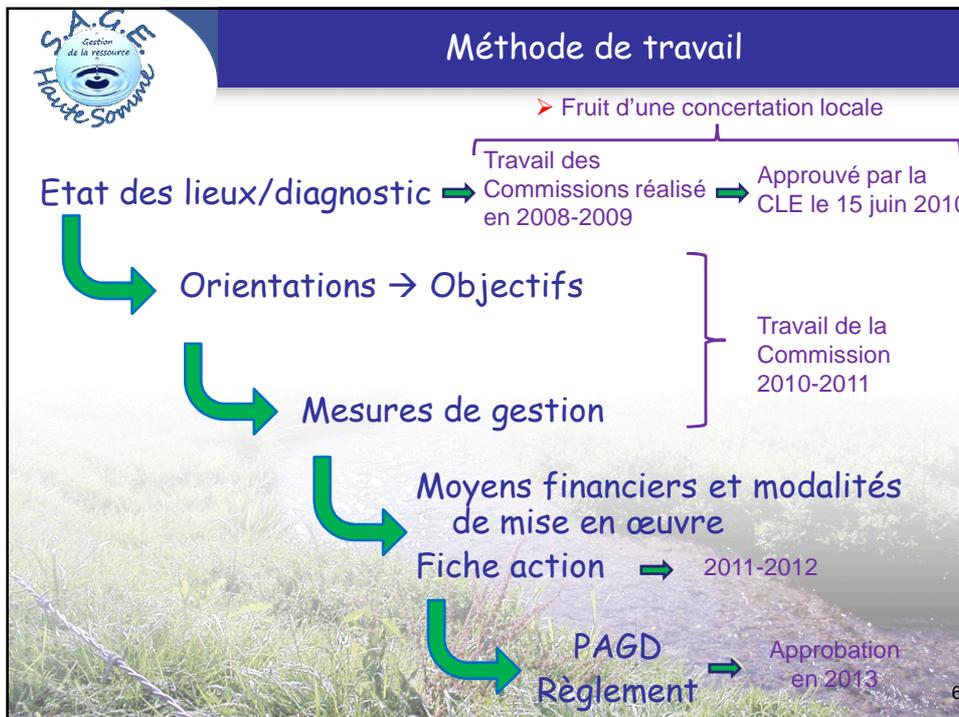


Gestion de la ressource en eau



② Méthodologie de travail

4



Gestion de la ressource en eau

③ Définition des orientations en fonction des résultats du diagnostic du territoire



7

Gestion de la ressource en eau

Rappel sur la notion de bon état

La notion de bon état eaux souterraines

État quantitatif (orange text) and **État chimique (directive fille)** (blue text)

Bon (blue square) → ☺ et ☺ ← Bon (blue square)
 Médiocre (red square) → ☹ ☹ ← Médiocre (red square)

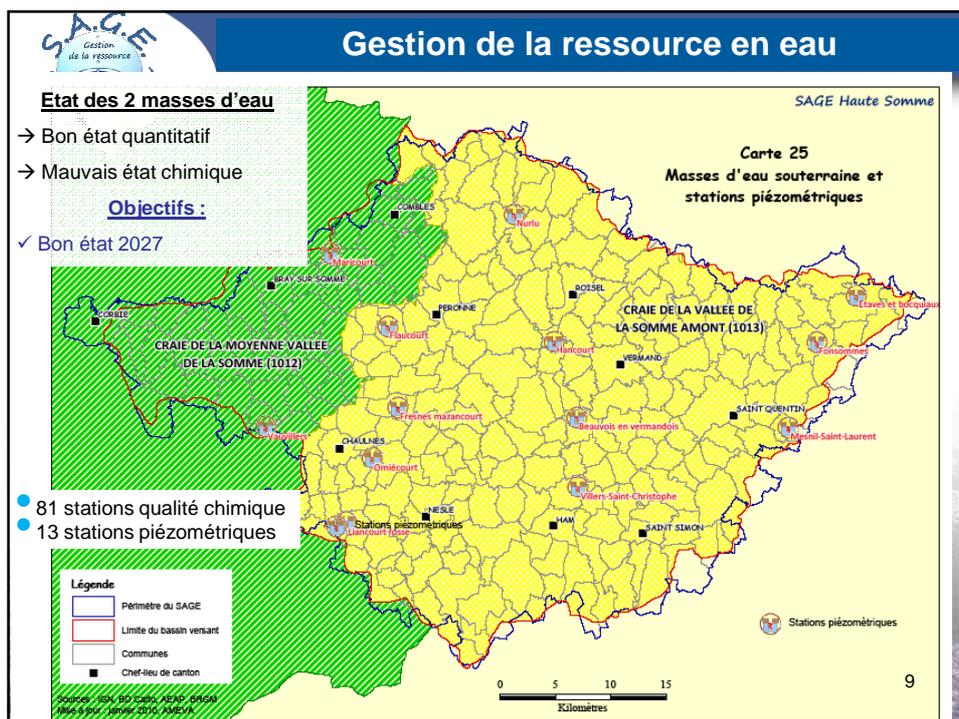
Réseaux de mesures

Source : FNE

État quantitatif → dépend de l'équilibre entre
 - les prélèvements réalisés par l'homme
 - les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface
 - la recharge des eaux souterraines.
Bon état quantitatif → les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible.

Bon état chimique → respect des seuils de concentration pour les substances visées par la DCE : pesticides, métaux lourds, HAP, etc.

8



Gestion de la ressource en eau

➤ Les grandes orientations → cohérentes avec le SDAGE
➤ Leur hiérarchisation

Orientations	Priorité
Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable	[Barre rouge]
Lutter contre les pollutions diffuses d'origine	[Barre rouge]
- domestique	[Barre rouge]
- agricole	[Barre rouge]
- industrielle	[Barre jaune]
Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation	[Barre jaune]

➤ Orientations supplémentaires ?
➤ Hiérarchisation différente ?

10



Gestion de la ressource en eau






④/⑤ Définition et hiérarchisation des mesures par orientation en fonction des résultats du diagnostic du territoire

11



Gestion de la ressource en eau





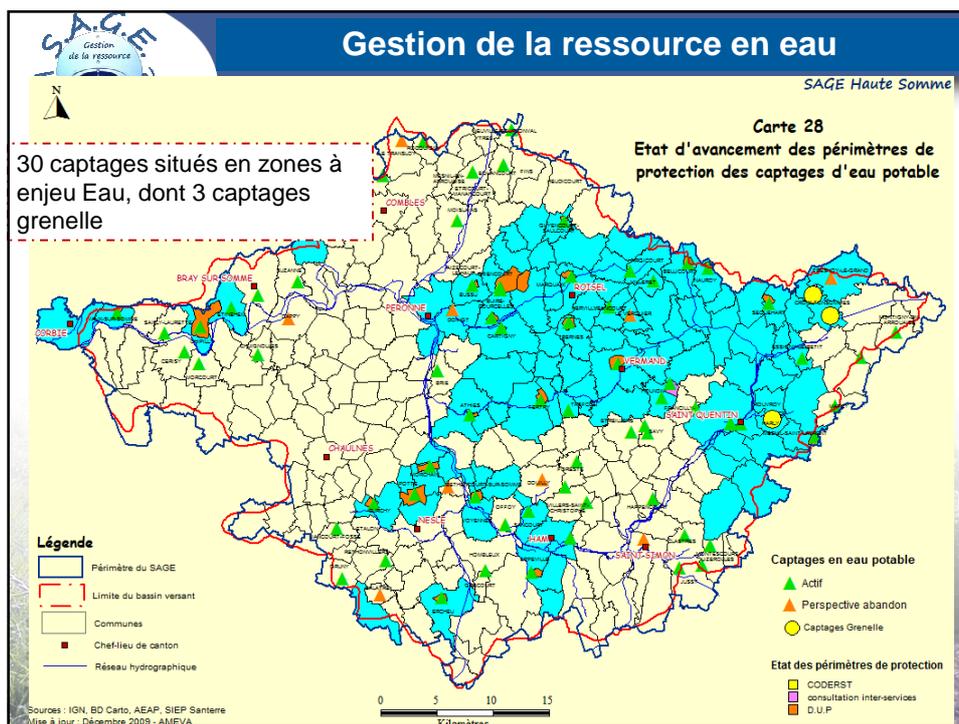

Orientation 1

Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable

SDAGE

Orientation 7 : Assurer la protection des aires d'alimentation de captages

12

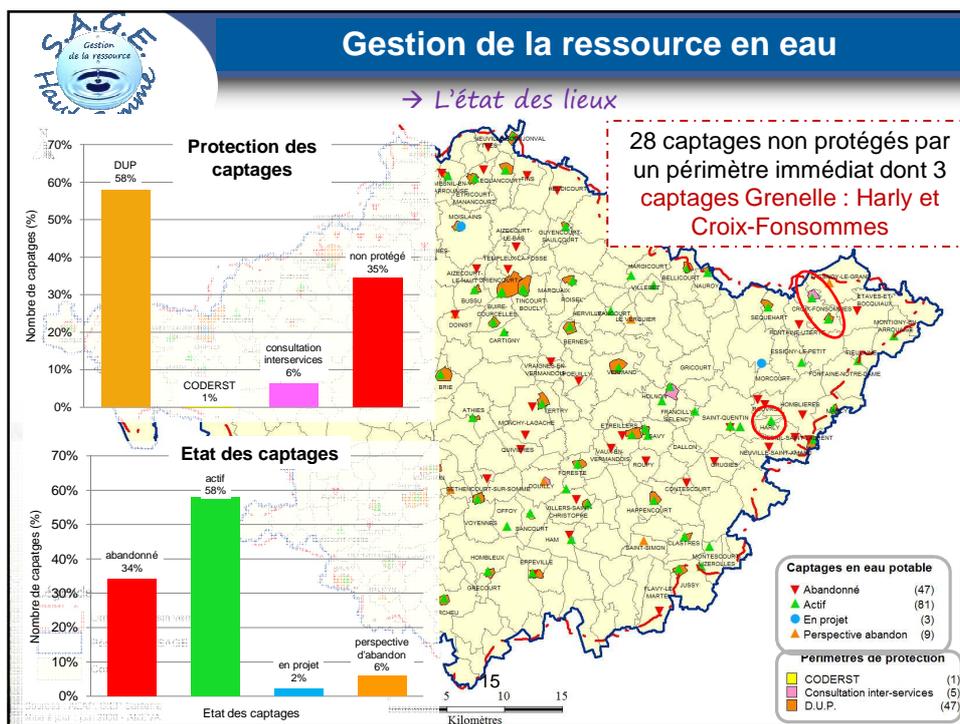


Gestion de la ressource en eau

Orientation 1 : Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable

Diagnostic	Mesures
BAC non déterminés	Définir le bassin d'alimentation des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes
Aucun diagnostic précis sur les captages	Mettre en place un programme d'actions de la qualité de l'eau (DTMP) sur les captages d'Harly et Croix-Fonsommes
	Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'action en cas d'accident pour chaque unité de distribution

14

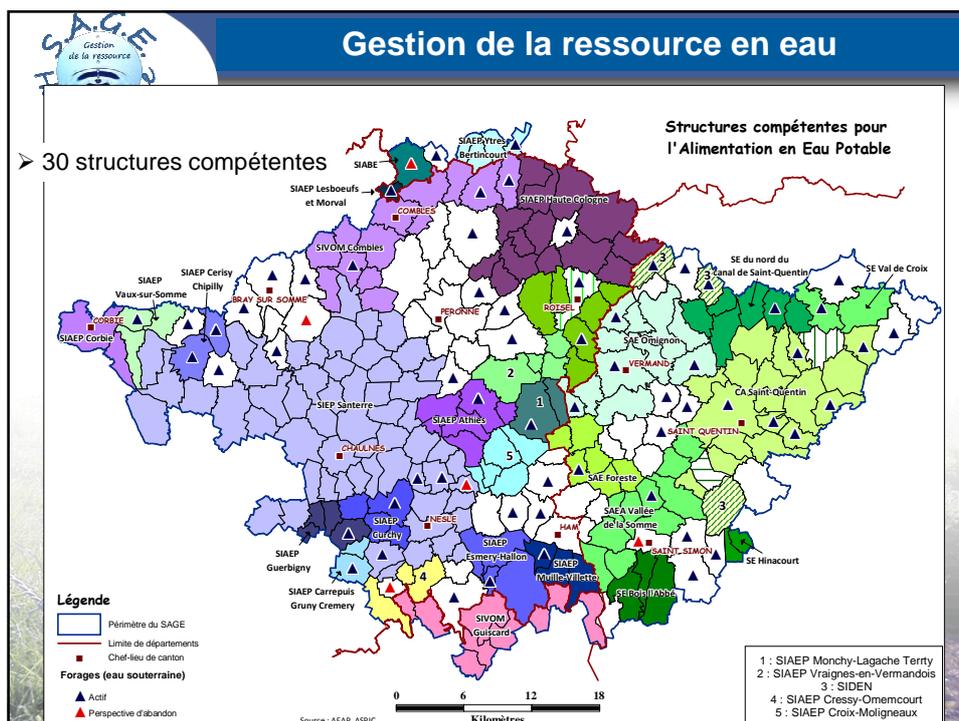


Gestion de la ressource en eau

Orientation 1 : Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable

Diagnostic	Mesures
BAC non déterminés	Définir le bassin d'alimentation des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes
Aucun diagnostic précis sur les captages	Mettre en place un programme d'actions de la qualité de l'eau (DTMP) sur les captages d'Harly et Croix-Fonsommes
	Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'action en cas d'accident pour chaque unité de distribution
30 % de captages non protégés	Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire (en priorité les captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes)

16



Gestion de la ressource en eau

Orientation 1 : Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable

Diagnostic	Mesures
BAC non déterminés	Définir le bassin d'alimentation des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes
Aucun diagnostic précis sur les captages	Mettre en place un programme d'actions de la qualité de l'eau (DTMP) sur les captages d'Harly et Croix-Fonsommes
	Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'action en cas d'accident pour chaque unité de distribution
30 % de captages non protégés	Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire (en priorité les captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes)
	Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème

18

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

➤ **Autres mesures / Proposition de hiérarchisation**

Orientation 1 : Protéger la ressource en eau et les captages d'eau potable

Diagnostic	Mesures	Priorité
BAC non déterminés	Définir le bassin d'alimentation des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes	
Aucun diagnostic précis sur les captages	Mettre en place un programme d'actions de la qualité de l'eau (DTMP) sur les captages d'Harly et Croix-Fonsommes	
	Lutter contre les pollutions accidentelles dans les bassins d'alimentation de captage et mettre en place un plan d'action en cas d'accident pour chaque unité de distribution	
30 % de captages non protégés	Achever les procédures de DUP/périmètres de protection pour tous les captages du territoire (en priorité les captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes)	
	Promouvoir le regroupement et les interconnexions entre réseaux afin d'éviter les exploitations de ressource isolée plus difficile à gérer en cas de problème	



19

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau






Orientation 2

Lutter contre les pollutions diffuses

➔ **Distribuer une eau de qualité**



20

S.A.G.M. Haute Somme
Gestion de la ressource

Gestion de la ressource en eau

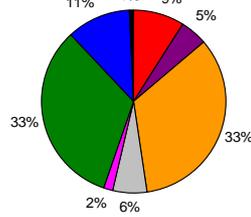
Assainissement Non Collectif

Enjeu : diagnostic assainissement non collectif – dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Milieu superficiel



Résultats diagnostic CCPV
Dégradations constatées



- en milieu superficiel
- direct dans un puits
- prétraité dans le sous-sol
- équipé de fosse étanche pour toutes les eaux usées
- système complexe
- assurant un traitement
- non contrôlé ou système inconnu

➤ **Aide financière aux particuliers pour réhabiliter AEAP**(commune zonée en totalité en ANC) : 40 % de subvention / montant maximum de travaux de 8000 € TTC

S.A.G.M. Haute Somme
Gestion de la ressource

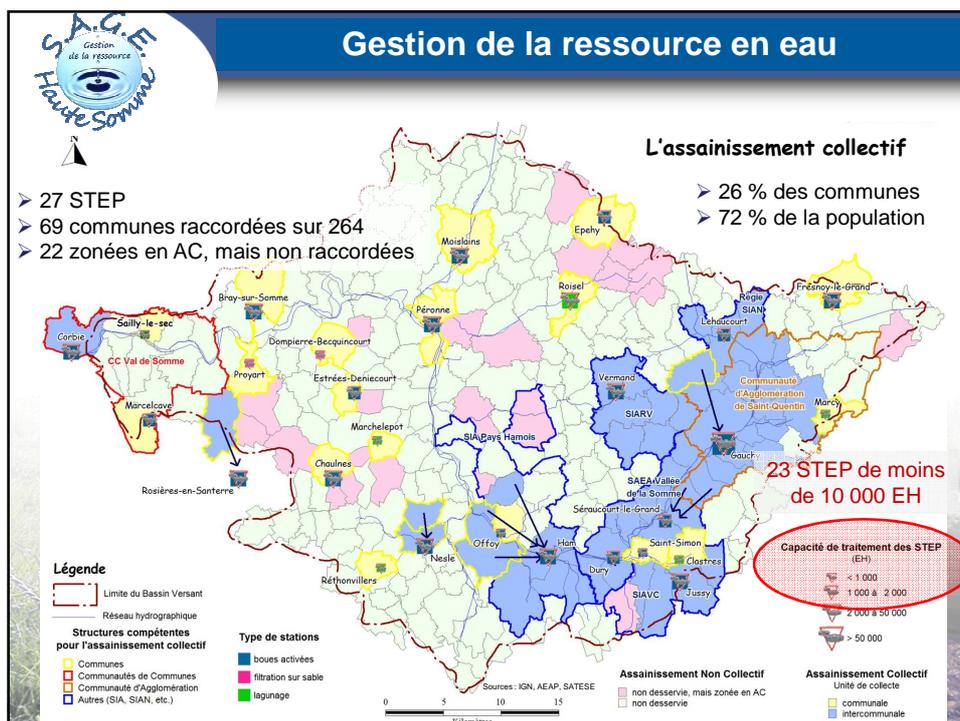
Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.1. → d'origine domestique

Diagnostic	Mesures
60 % de non-conformité pour l'ANC 15 % de rejets d'ANC dans les eaux souterraines ou de surface Diagnostic à finaliser pour 2012	Tendre vers 100 % d'ANC conformes → inciter les EPCI à mettre en place un SPANC lorsque cela n'est pas réalisé. Réhabiliter prioritairement les installations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau souterraine.
24 communes isolées sans SPANC	Inciter ces communes à intégrer un SPANC et dans le cas contraire les inciter à réaliser elles-mêmes à réaliser leur diagnostic ANC afin que leurs installations soient mises aux normes



24



Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses

Orientation 2.1. → d'origine domestique

Diagnostic	Mesures
60 % de non-conformité pour l'ANC 15 % de rejets d'ANC dans les eaux souterraines ou de surface Diagnostic à finaliser pour 2012	Tendre vers 100 % d'ANC conformes → inciter les EPCI à mettre en place un SPANC lorsque cela n'est pas réalisé. Réhabiliter prioritairement les installations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau souterraine.
24 communes isolées sans SPANC	Inciter ces communes à intégrer un SPANC et dans le cas contraire inciter à réaliser elles-mêmes à réaliser leur diagnostic ANC afin que leurs installations soient mises aux normes
4 STEP sur 27 de plus de 10 000 EH	Améliorer le rendement épuratoire des STEP, notamment les stations d'épuration comprises entre 2000 EH et 10 000 EH quant au traitement de l'azote et du phosphore

26

S.A.G.E.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau

✓ **Glyphosate** : herbicide très utilisé en agriculture et en zone non agricole

➤ Molécule la plus souvent retrouvée en quantité importante dans les eaux superficielles de la Haute Somme

Désherbage chimique



Vezin-le-Coquet

Teneurs observées supérieures à 0,1 µg/L par substance entre 2005 et 2007
Etat des lieux du SAGE Haute Somme

Station (AEAP)	Cours d'eau et commune	Année	Molécule	Concentration (µg/L)
131500	Ingon - Nesle	sept-05	glyphosate	0,2
119100	Omignon - Saint Christ Briost	mai-07	diuron	0,19
119400	Cologne - Doingt	janv-07	chlorotoluron	1,12
121300	Rigole d'Oise et du Noirrieu - Lesdins	juil-05	glyphosate	0,5
125700	Somme canalisée - Cléry sur Somme	avr-05	isoproturon	0,13
124000	Somme canalisée - Dury	sept-05	diuron	0,26
125000	Somme canalisée - Offoy	avr-05 sept-05	glyphosate glyphosate	0,3 0,3
115300	Somme canalisée - Villers Carbonnel	mai-05	atrazine	0,3
119500	Somme - Biaches	avr-05	diuron	0,1
116500	Somme - Gauchy	juil-05	glyphosate	2,2
118000	Somme - Ham	mai-07	diuron	0,3
116000	Somme - Morcourt (02)	mai-07	diuron	0,49
119000	Somme - Offoy	juil-05	glyphosate	0,3
117000	Somme - Seraucourt le grand	avr-05 sept-05	glyphosate glyphosate	0,3 0,3
119300	Somme - Villers Carbonnel	août-08	glyphosate	0,15
121000	Canal Saint Quentin - Lesdins	avr-05 sept-05	isoproturon glyphosate	0,1 0,1
123000	Canal Saint Quentin - Saint Simon	avr-05	isoproturon	0,1
122000	Canal Saint Quentin - Seraucourt le grand	juil-05	glyphosate	17
132007	Canal du nord - Allaines	mai-05	diuron	0,14
116300	Fossé des Allemagnes - Gauchy	juil-05	glyphosate	1,1

S.A.G.E.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.1. → d'origine domestique

Diagnostic	Mesures
60 % de non-conformité pour l'ANC 15 % de rejets d'ANC dans les eaux souterraines ou de surface Diagnostic à finaliser pour 2012	Tendre vers 100 % d'ANC conformes → inciter les EPCI à mettre en place un SPANC lorsque cela n'est pas réalisé. Réhabiliter prioritairement les installations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau souterraine.
24 communes isolées sans SPANC	Inciter ces communes à intégrer un SPANC et dans le cas contraire les inciter à réaliser elles-mêmes à réaliser leur diagnostic ANC afin que leurs installations soient mises aux normes
4 STEP sur 27 de plus de 10 000 EH	Améliorer le rendement épuratoire des STEP, notamment les stations d'épuration comprises entre 2000 EH et 10 000 EH quant au traitement de l'azote et du phosphore
Nombreux utilisateurs de pesticides : SNCF, Sanef, CG	Inciter tous les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation de pesticides et à utiliser des méthodes alternatives
1 seule commune ayant un plan de désherbage, 6 autres communes engagées	Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage – charte régionale d'entretien des espaces publics Former les personnels de collectivités à une gestion plus durable des espaces et voiries
Peu de sensibilisation des particuliers	Informier et former les particuliers à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

➤ **Autres mesures / Proposition de hiérarchisation**

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.1. → d'origine domestique

Diagnostic	Mesures	Priorité
60 % de non-conformité pour l'ANC 15 % de rejets d'ANC dans les eaux souterraines ou de surface Diagnostic à finaliser pour 2012	Tendre vers 100 % d'ANC conformes → inciter les EPCI à mettre en place un SPANC lorsque cela n'est pas réalisé. Réhabiliter prioritairement les installations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques ou la ressource en eau souterraine.	
24 communes isolées sans SPANC	Inciter ces communes à intégrer un SPANC et dans le cas contraire les inciter à réaliser elles-mêmes à réaliser leur diagnostic ANC afin que leurs installations soient mises aux normes	
4 STEP sur 27 de plus de 10 000 EH	Améliorer le rendement épuratoire des STEP, notamment les stations d'épuration comprises entre 2000 EH et 10 000 EH quant au traitement de l'azote et du phosphore	
Nombreux utilisateurs de pesticides : SNCF, Sanef, CG	Inciter tous les gestionnaires d'axes de communication à réduire leur utilisation de herbicides et à utiliser des méthodes alternatives	
1 seule commune ayant un plan de désherbage, 6 autres communes engagées	Accompagner les collectivités dans la réalisation de leur plan de désherbage – charte régionale d'entretien des espaces publics	
Peu de sensibilisation des particuliers	Informier et former les particuliers à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et aux méthodes alternatives existantes	

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau

Orientation 2

Lutter contre les pollutions diffuses

→ **Distribuer une eau de qualité**

2.2. Origine agricole

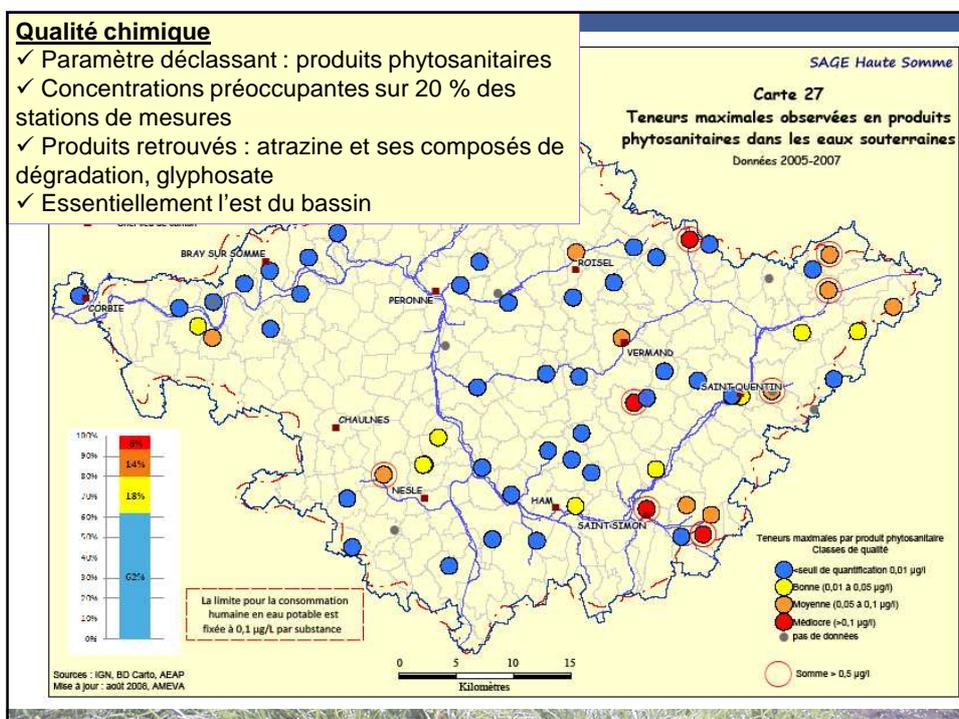
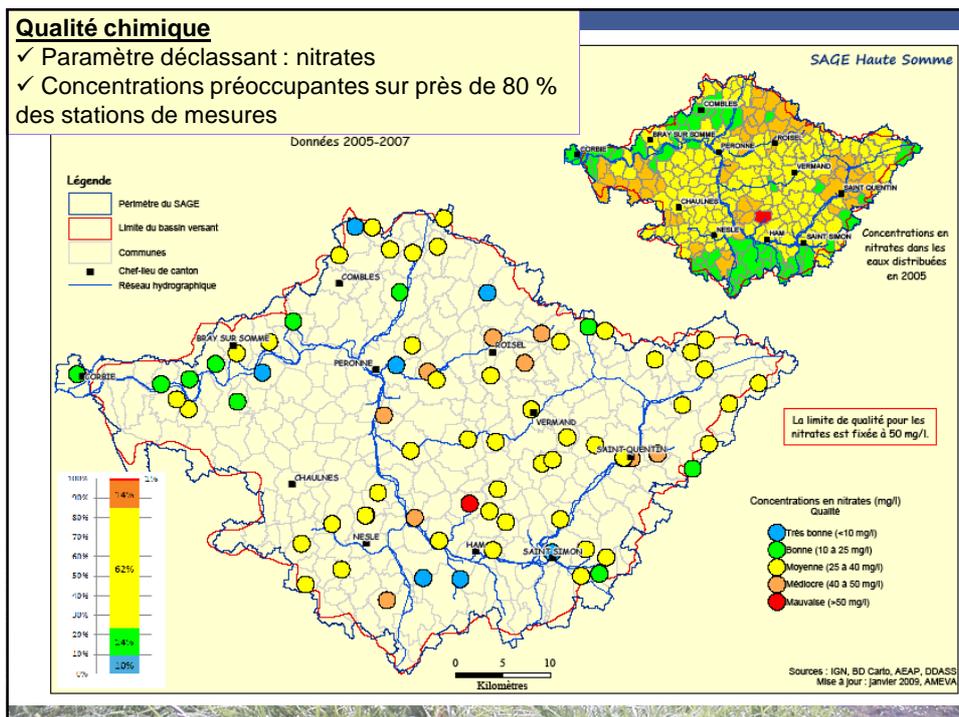
SDAGE

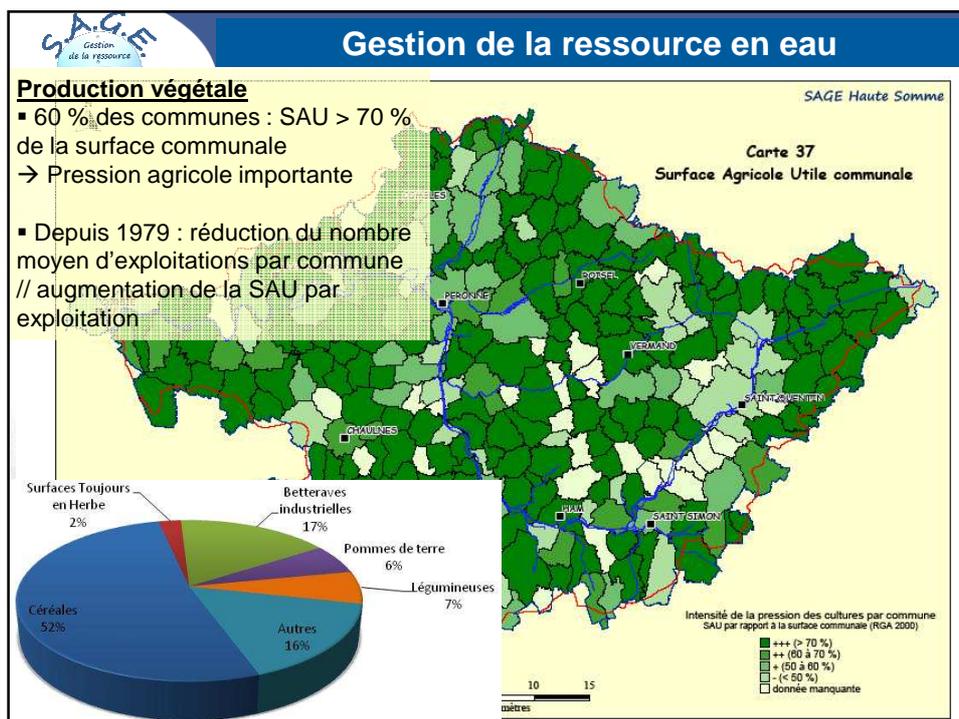
Orientation 3 : Diminuer la pression polluante par la nitrates d'origine agricole






30





S.A.G.E.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses

Orientation 2.2. → d'origine agricole

Diagnostic	Mesures
- Territoire de grandes cultures (céréales/betteraves) - 3 captages Grenelle	Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires, prioritairement dans les BAC des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes (opérateur MAE enjeu Eau sur 91 communes et Programme Agence)
Améliorer les connaissances de la profession agricole	Respecter les bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des EVPP* et PPNU*
- Grandes cultures céréalières et de betteraves - 3 captages Grenelle	Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation, prioritairement dans les BAC des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes (opérateur MAE enjeu Eau sur 91 communes et Programme Agence)
	Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés
1 seul opérateur MAE pour 2011 sur le territoire du SAGE (enjeu Eau) - AMEVA	Encourager les collectivités locales à se porter opérateur MAE afin de contractualiser avec la profession agricole

• EVPP : Emballage Vide de Produits Phytosanitaires
• PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés

34

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

➤ **Autres mesures / Proposition de hiérarchisation**

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.2. → d'origine agricole

Diagnostic	Mesures	Priorité
- Grandes cultures céréalières et de betteraves - 3 captages Grenelle	Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant l'utilisation de produits phytosanitaires, prioritairement dans les BAC des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes (opérateur MAE enjeu Eau sur 91 communes et Programme Agence)	
Améliorer les connaissances de la profession agricole	Respecter les bonnes pratiques agricoles lors de l'application de produits phytosanitaires et utiliser les collectes des EVPP* et PPNU*	
- Grandes cultures céréalières et de betteraves - 3 captages Grenelle	Encourager et accompagner les pratiques agricoles limitant la fertilisation, prioritairement dans les BAC des captages Grenelle d'Harly et Croix-Fonsommes (opérateur MAE enjeu Eau sur 91 communes et Programme Agence)	
	Valoriser la fertilisation par épandage de boue (toutes origines confondues) sous réserve que leur innocuité et leur intérêt agronomique aient été démontrés	
1 seul opérateur MAE pour 2011 sur le territoire du SAGE (enjeu Eau) - AMEVA	Encourager les collectivités locales à se porter opérateur MAE afin de contractualiser avec la profession agricole	



35

S.A.G.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

Gestion de la ressource en eau

Orientation 2

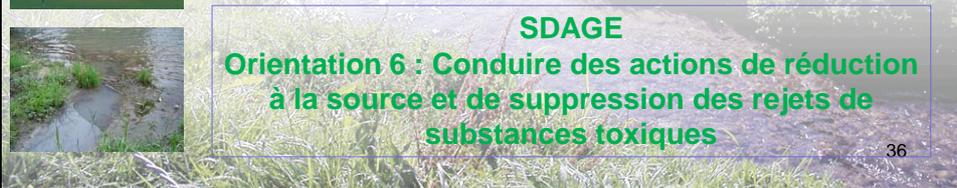
Lutter contre les pollutions diffuses

→ Distribuer une eau de qualité

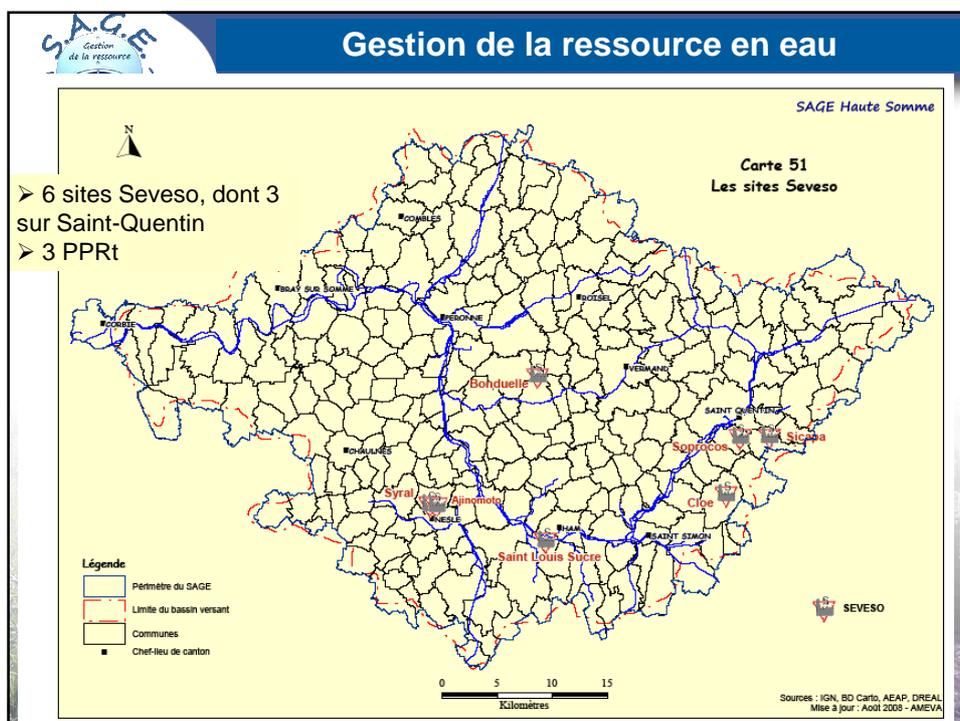
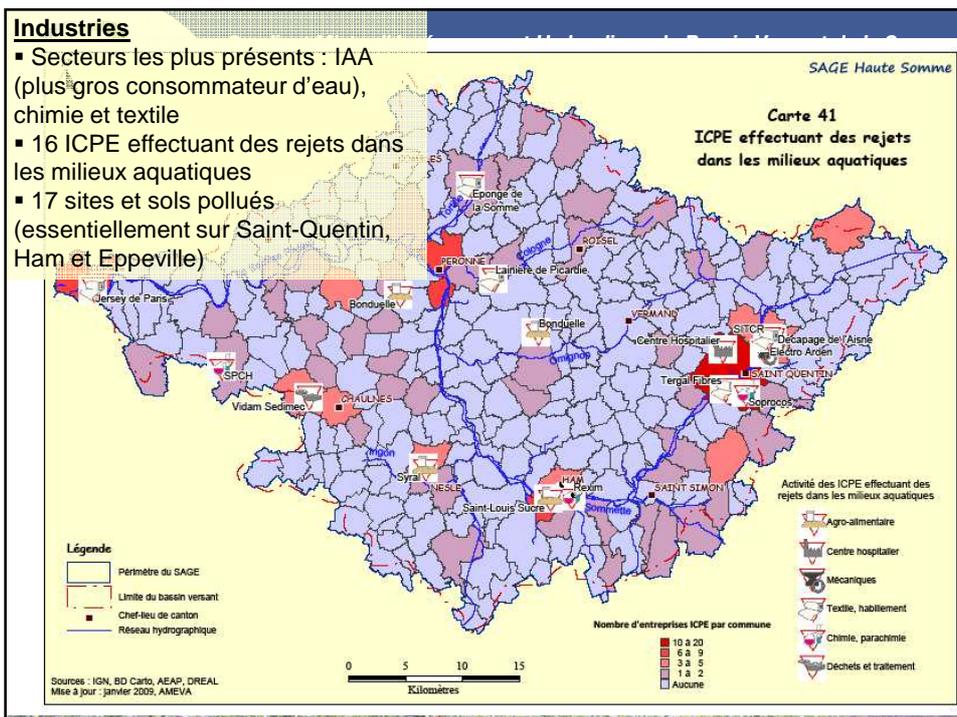
2.2. Origine industrielle

SDAGE

Orientation 6 : Conduire des actions de réduction à la source et de suppression des rejets de substances toxiques



36



S.A.G.E.M.
Gestion de la ressource
Haute Somme

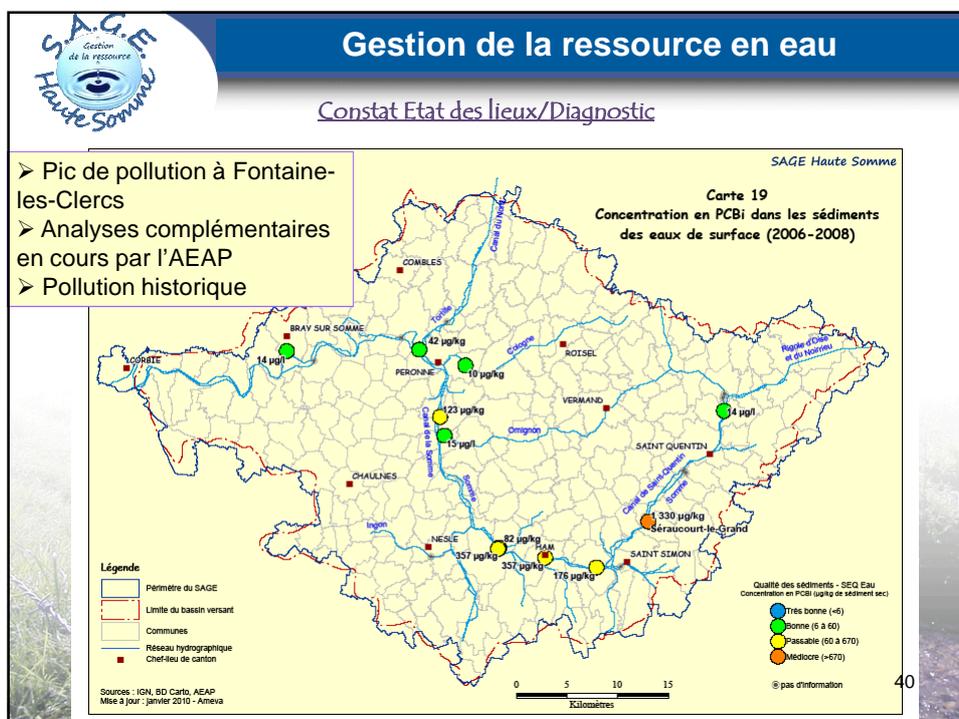
Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.3. → d'origine industrielle

Diagnostic	Mesures
Existence de 3 PPR technologiques – prise en compte des risques de pollution	Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains, etc.), en priorité sur les 6 sites Seveso du territoire
	Limiter les rejets industriels lorsque leur qualité est inférieure à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage
17 sites et sols pollués dont 6 sur Saint-Quentin	Inciter à la dépollution des sites et sols pollués les plus préjudiciables à la qualité de l'eau, en priorité sur le secteur de Saint-Quentin
Pas de réglementation stricte pour les PME/PMI	Inciter et accompagner les PME et PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.
	Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE et de la Loi sur l'Eau pour en améliorer la gestion



39





Gestion de la ressource en eau

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.3. → d'origine industrielle

Diagnostic	Mesures
Existence de 3 PPR technologiques – prise en compte des risques de pollution	Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains, etc.), en priorité sur les 6 sites Seveso du territoire
	Limiter les rejets industriels lorsque leur qualité est inférieure à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage
17 sites et sols pollués dont 6 sur Saint-Quentin	Inciter à la dépollution des sites et sols pollués les plus préjudiciables à la qualité de l'eau, en priorité sur le secteur de Saint-Quentin
Pas de réglementation stricte pour les PME/PMI	Inciter et accompagner les PME et PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.
	Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE et de la Loi sur l'Eau pour en améliorer la gestion
Plus forte concentration du bassin Artois-Picardie sur Fontaine les Clercs	Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et de réhabilitation (essentiellement entre Saint-Quentin et Artemps)



41



➤ Autres mesures / Proposition de hiérarchisation

Orientation 2 : Lutter contre les pollutions diffuses
Orientation 2.3. → d'origine industrielle

Diagnostic	Mesures	Priorité
Existence de 3 PPR technologiques – prise en compte des risques de pollution	Améliorer la gestion des pollutions industrielles accidentelles par les acteurs locaux (industriels, collectivités, gendarmerie, riverains, etc.), en priorité sur les 6 sites Seveso du territoire	
	Limiter les rejets industriels lorsque leur qualité est inférieure à celle du milieu récepteur, en priorité en période d'étiage	
17 sites et sols pollués dont 6 sur Saint-Quentin	Inciter à la dépollution des sites et sols pollués les plus préjudiciables à la qualité de l'eau, en priorité sur le secteur de Saint-Quentin	
Pas de réglementation stricte pour les PME/PMI	Inciter et accompagner les PME et PMI à s'engager dans des projets limitant leurs impacts sur la qualité de l'eau.	
	Améliorer la connaissance des rejets non soumis au régime des ICPE et de la Loi sur l'Eau pour en améliorer la gestion	
Plus forte concentration du bassin Artois-Picardie sur Fontaine les Clercs	Inventorier/diagnostiquer/cartographier les sites pollués par des PCB afin de mettre en œuvre des programmes de dépollution et de réhabilitation (essentiellement entre Saint-Quentin et Artemps)	



42



Gestion de la ressource en eau

Orientation 3

Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation



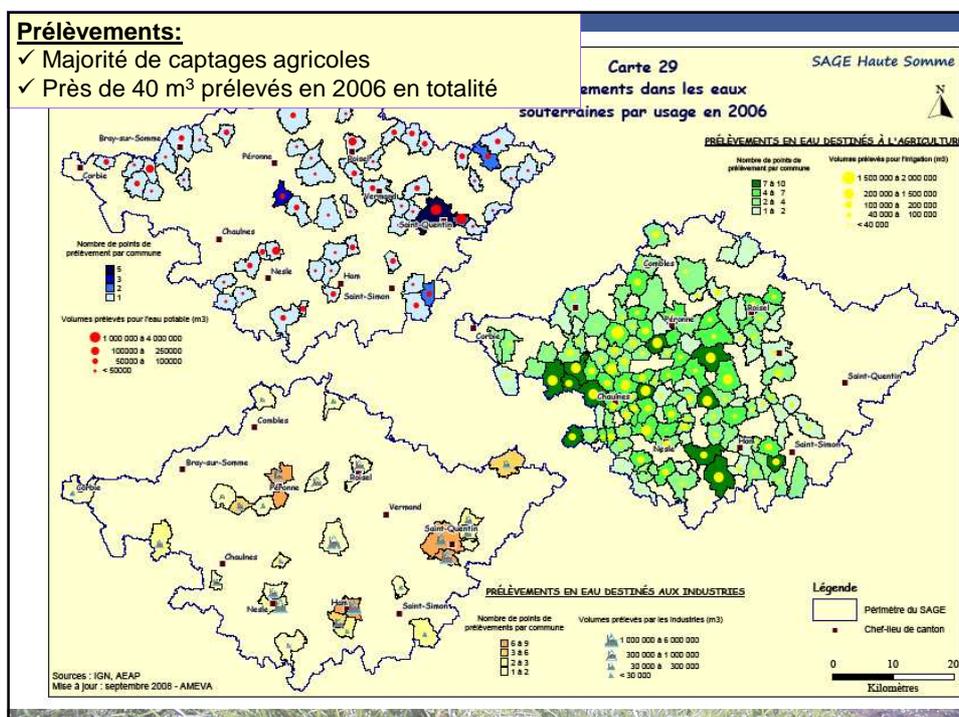


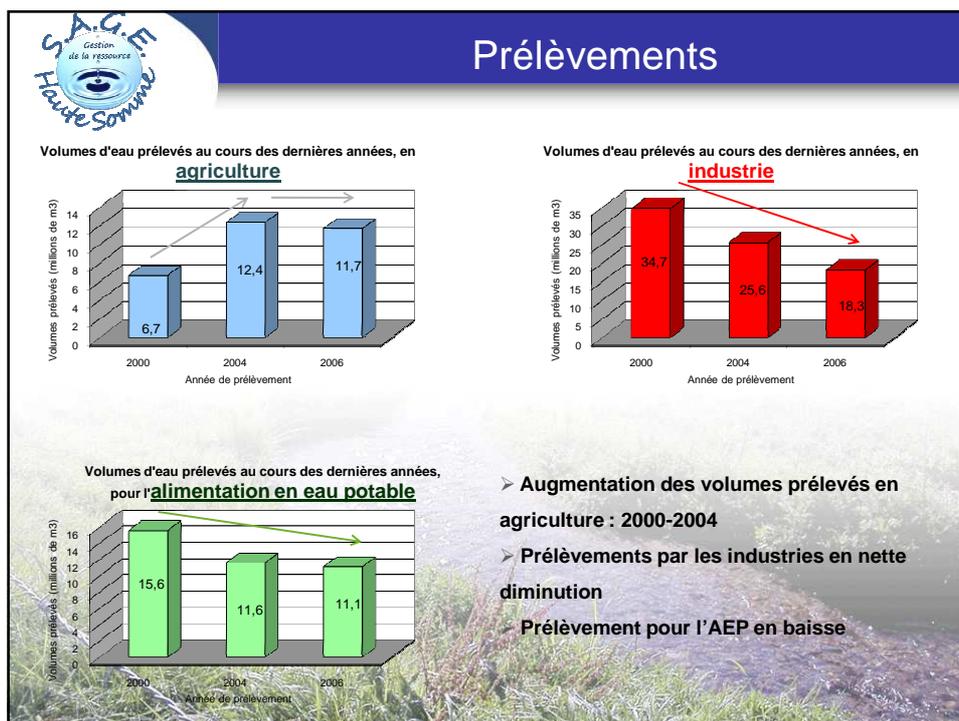

SDAGE

Orientation 8 : Anticiper et prévenir les situations de crise par la gestion équilibrée des ressources en eau

Orientation 9 : Inciter aux économies d'eau

43





S.A.G.M. Haute Somme
Gestion de la ressource

Gestion de la ressource en eau

Orientation 3 : Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

Diagnostic	Mesures
	Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable → Accompagner les plus petits syndicats d'AEP disposant de peu de moyens
	Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial dans le cadre des documents d'urbanisme pour les communes de plus de 2000 habitants
Prise en compte du pluvial insuffisante	Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme → gestion à la parcelle (zonage)
Augmentation des prélèvements agricoles entre 2000 et 2006	Mettre en place des paliers d'utilisation d'eau pour le secteur agricole avec des augmentations du prix de l'eau en fonction du palier atteint
Réduction des prélèvements industriels de près de 50 %	Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire
	Intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics
Arrêté cadre sécheresse sur la Haute Somme	En cas d'arrêté sécheresse, assurer le relai des restrictions sur le terrain (usagers de l'eau)

46

 **Autres mesures / Proposition de hiérarchisation**

Orientation 3 : Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation

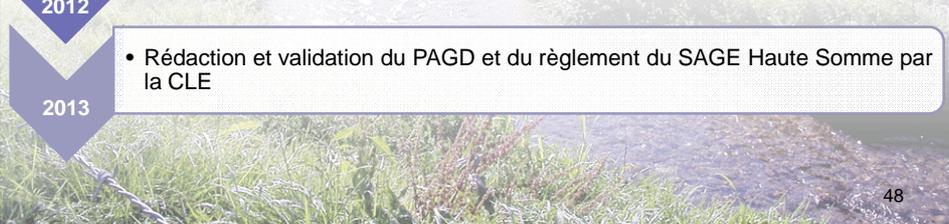
Diagnostic	Mesures	Priorité
	Poursuivre l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable → Accompagner les plus petits syndicats d'AEP disposant de peu de moyens	
	Inciter à la réalisation du zonage d'assainissement pluvial dans le cadre des documents d'urbanisme pour les communes de plus de 2000 habitants	
Prise en compte du pluvial insuffisante	Recommander la mise en place d'équipements destinés à la récupération et réutilisation des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme → gestion à la parcelle (zonage)	
Augmentation des prélèvements agricoles entre 2000 et 2006	Mettre en place des paliers d'utilisation d'eau pour le secteur agricole avec des augmentations du prix de l'eau en fonction du palier atteint	
Réduction des prélèvements industriels de près de 50 %	Continuer les efforts quant au recyclage de l'eau dans l'industrie, en priorité dans l'agro-alimentaire	
	Intégrer la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales dans la conception des espaces publics	
Arrêté cadre sécheresse sur la Haute Somme	En cas d'arrêté sécheresse, assurer le relai des restrictions sur le terrain (usagers de l'eau)	



47

 **Echéancier SAGE Haute Somme**
Prochaines étapes

- Fin 2010 / 2011**
 - Identification des mesures en commissions thématiques
 - Première présentation en CLE en décembre 2010
- 2011**
 - Présentation et validation de l'organisation du PAGD –
 - Rédaction des fiches actions pour chaque mesure
 - Validation des mesures du SAGE par la CLE
- 2011 / 2012**
 - Rédaction et validation du Plan d'Aménagement et de Gestion durables (PAGD) de la ressource en eau par les commissions thématiques
 - Rédaction et validation du Règlement du SAGE Haute Somme
- 2013**
 - Rédaction et validation du PAGD et du règlement du SAGE Haute Somme par la CLE



48



Gestion de la ressource en eau



Merci de votre attention

49